

**Travail sur le droit, la justice, les lois : à quoi bon les lois ? à quoi bon l'Etat ?
La philosophie de Hobbes**

Introduction : les philosophies du contrat social au 17ème siècle et l'hypothèse de l'état de nature

Il convient de situer Hobbes en son temps, et de préciser qu'il est l'initiateur, en philo politique, de ce qu'on appelle les philosophies du contrat social.

- **le « contrat social » :**

Hobbes est l'un des premiers philosophes à construire le concept de l'Etat de droit, de la République, bref, qui va répondre à la question de savoir qu'est-ce qu'un Etat légitime ? est-il légitime ou non d'obéir à la puissance souveraine de l'Etat ? Ce qu'il s'agit de faire, c'est de montrer que l'Etat et l'obéissance à l'Etat n'est fondée ni sur la nature ni sur Dieu ; la seule manière de fonder l'obéissance aux lois est de dire que la société, l'Etat, sont des créations humaines, et le fruit de conventions, de contrats, passés entre les individus qui la composent (contrat = accord volontaire et unanime entre des partis, à propos de quelque chose, qui crée des devoirs et des droits). Ici, contrat qui crée la société et les lois tout court (c'est une décision volontaire et unanime de tous qui est à l'origine de l'obéissance à la loi)

- **Pour répondre à cette question, on recourt à l'hypothèse d'un état de nature** (hypothèse de pensée) : Quelles relations auraient lieu entre les hommes sans les lois ? Est-ce qu'ils vivraient heureux et libres sans lois ? Si l'état civil améliore ces conditions, la vie dans un état civil sera justifiée.

Hobbes, Léviathan (1651)

La cause finale, le but, le dessein, que poursuivent les hommes, eux qui **par nature aiment** la liberté et l'empire exercé sur autrui, lorsqu'ils se sont imposé des restrictions au sein desquelles on les voit vivre dans les **Républiques**, c'est le souci de pourvoir à leur propre préservation et de vivre plus heureusement par ce moyen : autrement dit, de s'arracher à ce misérable **état de guerre** qui est, comme je l'ai montré, la conséquence des **passions naturelles** des hommes, quand il n'existe pas de pouvoir visible pour les tenir en respect, et de les lier, par la crainte des châtements, tant à l'exécution de leurs conventions qu'à l'observation des **lois de nature**.

La seule façon d'ériger un tel **pouvoir commun**, apte à défendre les gens de l'attaque des étrangers, et des torts qu'ils pourraient se faire les uns aux autres, et ainsi à les protéger de telle sorte que par leur industrie et par les productions de la terre, ils puissent se nourrir et vivre satisfaits, c'est de confier tout leur **pouvoir** et toute leur **force** à un seul homme, ou à une seule assemblée, qui puisse réduire toutes leurs **volontés**, par la **règle de la majorité**, en une seule volonté. Cela revient à dire : désigner un homme, ou une assemblée, pour assumer leur **personnalité**; et que chacun s'avoue et se reconnaisse comme l'auteur de tout ce qu'aura fait ou fait faire, quant aux choses qui concernent la paix et la sécurité commune, celui qui a ainsi assumé leur personnalité, que chacun par conséquent soumette sa volonté et son jugement à la volonté et au jugement de cet homme ou de cette assemblée. Cela va plus loin que le **consensus, ou concorde** : il s'agit d'une **unité réelle** de tous en une seule et même personne, unité réalisée par une convention de chacun avec chacun passée de telle sorte que c'est comme si chacun disait à chacun : j'autorise cet homme ou cette assemblée, et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même, à cette condition que tu lui abandonnes ton droit et que tu autorises toutes ses actions de la même manière. Cela fait, la multitude ainsi unie en une seule personne est appelée une **République**, en latin Civitas. Telle est la génération de ce grand **Léviathan**, ou plutôt, pour en parler avec plus de révérence, de ce dieu mortel, auquel nous devons, sous le Dieu immortel, notre paix et notre protection".

A- 1^{er} § : pourquoi (à cause de quoi et en vue de quoi ?) l'Etat ? Pourquoi l'homme vit-il sous un gouvernement commun ?

On s'étonne, dès le début du texte, du fait que les hommes vivent sous un gouvernement commun, qui, par les lois, limite leurs libertés : ça ne devrait pas être. Pourquoi ?

D'abord, parce que l'Etat étant entendu dans tout le texte comme une puissance souveraine terrifiante qui vous inspire de la crainte.

Mais surtout parce que c'est contraire à leur nature. Nature = amour liberté, entendue comme liberté absolue, satisfaire tous ses désirs. Tout être vivant, même l'être humain, vise l'agréable et le profitable. Et ne s'intéresse pas aux autres, n'est pas naturellement sociable.

Pourquoi alors en est-on venu là ? Est-ce volontairement ou par soumission ?

1) l'état de nature = un état de guerre de tous contre tous (à cause de quoi l'Etat ?)

Homme état de nature = un loup pour l'homme = état de guerre permanente (liberté totale, droits illimités donc pas de liberté ni aucun droit, au bout du compte !). Ce sera donc la violence des passions, du désir, qui sera à l'origine de l'Etat.

Définition de l'homme à l'état de nature		
passions + raison		Droit naturel de faire tout ce qu'il veut (liberté illimitée, « droit de nature ») ; pouvoir et désir égaux en tout homme (à la limite même le plus faible peut devenir le plus fort)
Passions fondamentales (pulsions, instincts, tendances innées et spontanées)	Raison = capacité de prévoir et d'anticiper, calcul des moyens pour parvenir à une fin (comment rester en vie ?)	- cf. droit de faire tout ce qu'on veut, de posséder tout ce qu'on veut, de conserver notre vie (et de juger de ce qui est bien pour se maintenir en vie) ; chacun est juge de ce qui est bien ou mal, juste ou injuste (« pour lui » !)
Désir de gloire, de reconnaissance = vouloir être le plus fort Convoitise : vouloir s'approprier le bien d'autrui Ces deux passions poussent les hommes à vouloir s'entretuer Mais passion qui a le plus d'effet sur les hommes : peur de la mort violente (vouloir à tout prix se conserver en vie)	D'où vient-elle ? De la nature (ou de Dieu ? faille !) ; cf. sens, ici, de la « loi naturelle » : loi de la raison ! Déf loi de nature : précepte, règle, découverte par la raison par laquelle il est interdit à un homme de faire ce qui détruit sa vie	- mêmes désirs (on veut les mêmes choses, et surtout, d'ailleurs, les choses que veut autrui) - mêmes forces
On verra que c'est cette dernière passion, ainsi que la raison, qui vont contrebalancer les effets négatifs des autres passions.		- d'où droits illimités par déf négatifs : égal pouvoir de tuer ; liberté est aussi risque de mourir à chaque instant

Résumé du tableau :

- l'homme est défini par des passions fondamentales (vouloir tout faire pour se maintenir en vie = aboutit à peur de la mort violente, désir de reconnaissance, convoitise, etc.) et par la raison ; la raison sert à le maintenir en vie, elle est donc suspendue à la loi naturelle fondamentale ; chacun a tous les droits, et surtout, est juge des moyens utiles à se conserver en vie
- problème : égalité fondamentale de tous les hommes ; tous ont les mêmes droits (liberté illimitée, droit de se gouverner soi-même, etc.), les mêmes désirs, et au bout du compte le même pouvoir ; cause de conflits interminables entre les hommes et surtout, liberté dans l'insécurité : vous risquez à tout instant de mourir si quelqu'un juge que c'est utile pour la conservation de sa vie (ou même s'il en a envie tout court !)

2) la première sortie de l'état de nature

- **solution : apportée par la raison** : la raison prescrit de mettre fin à l'état de guerre ; elle calcule comment obtenir un état conforme à la vraie conservation, où chacun puisse librement accomplir son activité)
- « qui veut se maintenir en vie, veut la paix » ; il faut donc limiter le droit naturel que nous avons puisqu'il est la cause de tous nos maux et qu'au bout du compte, nous n'avons plus aucun droit
- mais comment faire ?
- **passer des contrats entre nous ? promesses ?** (« je te promets de ne rien faire qui aille contre ta liberté et contre ton droit », « j'abandonne ma liberté totale à condition que tu le fasses aussi ») = jamais certaine ! (j'ai toujours le pouvoir/ droit de juger de ce qui est bien pour me maintenir en vie...) Le problème de cette

solution est que le premier qui promet risque de se faire avoir ! une promesse ou un contrat sans force n'est que parole !

3) la seconde sortie de l'état de nature : le pacte social

- la raison n'étant pas suffisante, recours à une passion fondamentale : la peur de la mort violente : si je n'ai pas peur d'être sanctionné, je ne me sentirai pas tenu de respecter ma promesse (pacte = fondé sur intérêt et crainte !);
- l'institution d'une puissance commune et terrifiante est donc nécessaire
- la meilleure solution est donc d'abandonner tous ses pouvoirs à un tiers extérieur à nous (ie : qui a tous les droits alors que nous n'en avons plus aucun) = Etat ;
- chacun se desaisit de sa puissance pour la transformer en droit du souverain (nouvelle puissance, véritable création) ... qui lui n'est tenu par aucune loi (ne fait pas partie du pacte); il est principe de tout droit, puisqu'avec lui naît justement le juste, l'injuste, la liberté ; seul juge du bien et l'institue (n'existe pas avant)
- **pourquoi est-il hors contrat ?**
 - sinon, ne nous ferait pas peur ;
 - s'il passait des conventions avec vous, qui le surveillerait et le respecterait pour qu'il les respecte ? (cf. fait qu'une convention n'est rien sans la force ! –il faudrait donc au-dessus de lui une autre puissance commune et terrifiante...

Problème n°1 : s'il est hors contrat et détenteur de tous les droits naturels qu'on avait à l'état de nature, il est encore à l'état de nature ; alors, échange sécurité contre liberté ? pacte de soumission ?

Problème n° 2 : pas droit à la désobéissance : dans l'état civil, nous devons obéir à l'Etat, c'est lui qui décide du droit, et des peines à infliger si nous ne le respectons pas. Nous n'avons pas le droit de désobéir car ce serait revenir à l'état de nature (où nous avons tous, individuellement, le droit de décider de ce qui est bien pour nous) Alors, de nouveau, faut-il dire que nous avons échangé notre liberté contre notre sécurité, notre confort petit-bourgeois ?

B- Deuxième paragraphe : la légitimité de l'Etat (fondement) : la théorie de la représentation

Comment crée-t-on notre représentant commun ? S'assujettit-on ou non ?

Non, ce n'est pas si simple, et c'est ce que nous indique tout le vocabulaire de la représentation de ce texte: pourquoi ce pouvoir pourtant absolu est-il « légitime » ?

1) **le souverain, mandataire et acteur** : Parce qu'il représente notre plus grand intérêt/ désir, qui justifie qu'on lui ait abandonné tous nos droits : préserver notre vie. C'est notre mandataire. Etat = acteur = autorisé à agir et parler en notre nom ; plus encore, une personne : « *est une personne celui dont les mots ou les actions sont considérés comme lui appartenant, soit comme représentant les paroles ou actions d'un autre homme, ou de toute autre chose à laquelle on les attribue, que ce soit en vérité ou en fiction* ». Personne = représente = est autorisée à = acteur ; nous = auteurs... (personne = unité d'une multitude ; personne morale = se porter garant de ; représenter, personnifier, cf. persona, déguisement ou masque)

Il nous force donc à respecter ce qui est bien pour nous, et il nous permet d'avoir de vrais droits, de vraies libertés. Quand nous obéissons à l'Etat c'est donc à nous-mêmes, à ce que nous voulons vraiment, que nous obéissons. (Ce que j'ai perdu, je le retrouve dans l'Etat, mais en mieux)

Donc, origine = peur de mort violente, passions (nécessité, pis-aller) ; mais il y a bien un fondement = raison, autorisation libre donc légitime

2) mais encore, **le souverain fait d'une multitude d'individus désunis, une unité, une seule et même personne, qui veut la même chose** ; il est l'âme de ce grand Leviathan qu'est l'Etat, et vous en êtes le corps (Etat = pas souverain seul mais vous + souverain ! vous seuls même au bout du compte mais vous avez besoin d'un principe d'unification qui est le pouvoir commun terrifiant et fort)